

## Les relations franco-allemandes dans les archives militaires allemandes

Hans-Joachim Harder

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rha/6825>  
ISBN : 978-2-8218-0524-8  
ISSN : 1965-0779

### Éditeur

Service historique de la Défense

### Édition imprimée

Date de publication : 11 septembre 2009  
Pagination : 128-129  
ISSN : 0035-3299

### Référence électronique

Hans-Joachim Harder, « Les relations franco-allemandes dans les archives militaires allemandes », *Revue historique des armées* [En ligne], 256 | 2009, mis en ligne le 27 juillet 2009, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rha/6825>

---

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.

© Revue historique des armées

---

# Les relations franco-allemandes dans les archives militaires allemandes

Hans-Joachim Harder

---

- 1 Les archives reflètent la structure des organisations dont elles conservent la mémoire. L'État national allemand étant une fondation du XIX<sup>e</sup> siècle, la création d'archives centralisées sous responsabilité nationale n'est intervenue qu'à cette époque. Avant la fondation du *Reich* allemand en 1871, la souveraineté était exercée par les différents États de la Confédération germanique. La nouvelle armée impériale se composait, elle aussi, de plusieurs contingents fournis par les différents États allemands. Les dossiers militaires de la période avant 1918 sont donc conservés jusqu'à nos jours aux archives suivantes :
  - *Geheimes Staatsarchiv* de Berlin pour la Prusse (uniquement jusqu'à 1867),
  - *Hauptstaatsarchiv* de Munich pour la Bavière,
  - *Hauptstaatsarchiv* de Dresde pour la Saxe,
  - *Hauptstaatsarchiv* de Stuttgart pour le Wurtemberg.
- 2 Seule la marine était du ressort du *Reich*.
- 3 Les archives nationales (*Reichsarchiv*) et les archives de l'armée de terre (*Heeresarchiv*) ne virent le jour à Potsdam qu'après la Première Guerre mondiale. En 1945, le *Heeresarchiv* et ses fonds furent détruits par un bombardement. Par conséquent, les écrits remontant à l'époque précédant cet événement sont incomplets et constitués de fonds évacués et de pièces remplaçant les documents détruits. Les archives militaires actuelles établies à Fribourg sont une division autonome du *Bundesarchiv* ; elles conservent les documents établis par l'armée prussienne depuis 1867 ainsi que ceux de la *Kriegsmarine*, de la *Reichswehr*, de la *Wehrmacht*, de la *Nationale Volksarmee* et de la *Bundeswehr*.
- 4 Des événements ayant trait à la France furent déjà mentionnés avant la période documentée par les archives militaires. Ils font l'objet d'un très petit fonds de documents comportant, entre autres, des récits sur la bataille de Rossbach (1757) dans la guerre de Sept Ans et sur l'armée de Rhin-et-Moselle (1796) ainsi que certaines pièces relatives aux campagnes de 1812 à 1815.

- 5 Trois guerres opposèrent la France et l'Allemagne. Les ordres, journaux des marches et opérations et rapports d'opérations des troupes allemandes engagées dans les guerres de 1870-1871, de 1914-1918 et de 1939-1945 sont conservés à Fribourg – dans la mesure où ils existent encore. Parmi la multitude de documents issus de collections d'histoire militaire et de papiers personnels, il convient de mentionner notamment les suivants :
- PH 3/134 : Ordre de Moltke relatif à l'attaque contre l'armée de la Loire, du 22 novembre 1870.
  - MSg 101/126 : Procès-verbal de la capitulation de Sedan du 2 septembre 1870.
  - PH 24/78 : Compte rendu relatif à l'exposition sur l'aérostation de Paris et aux aérodromes français, 1910.
  - PH 3/139-140 : Document de l'État-Major général de l'armée sur les manœuvres de l'armée française, 1911 à 1913.
  - PH 3/392-395 : Informations sur l'armée française, 1914 à 1918.
  - PH 11 II/172 : Carte routière de la région frontalière franco-allemande, 1914.
  - MSg 101/189 : *Oberste Heeresleistung* (Hindenburg) : projet de l'ordre concernant l'arrêt de l'attaque contre Verdun (manuscrit de Ludendorff), 2 septembre 1916.
  - PH 1/12 : Accords de Berne conclus entre les gouvernements français et allemand et réglant le traitement des prisonniers de guerre, avril-mai 1918.
  - MSg 2/138 : Les membres allemands de la Légion étrangère française.
  - RH 2/3002 : Liste des cibles aériennes à Paris, avec une carte à l'échelle 1/50 000 et une prise de vue aérienne, 1936.
- 6 Les documents remontant à l'époque de la Seconde Guerre mondiale revêtent une importance particulière. Les dossiers allemands relatifs à l'occupation sont archivés sous les références suivantes :
- RW 35 : Commandants militaires en France.
  - RW 36 : Commandants militaires en Belgique.
  - RW 34 : Commission allemande d'armistice.
  - RW 19 : *Oberkommando der Wehrmacht / Wehrwirtschaft- und Rüstungsamt*, France.
  - RW 24 : Services de l'armement et unités de l'*Abwehr*.
  - RH 34 : *Truppenkommandanturen* en France.
  - RM 45 : *Kommandierender Admiral Frankreich*.
- 7 Ces documents sont complétés par la sous-série AJ 40 des Archives nationales de Paris et des Archives départementales du Nord. Pour les fonds de Fribourg, la sélection présentée ici se limite aux documents suivants :
- RH 19 II/272 : Premières instructions particulières pour l'administration des zones occupées et libérées à l'Ouest, novembre 1939 à avril 1940.
  - MSg 2/3332 : Notes et rapports de Wilhelm Grotkopp sur l'économie de guerre française, la mobilisation de la main-d'œuvre française, 30 septembre 1939.
  - MSg 2/3316 : Rapport au maréchal de France, chef de l'État, reproduction du dernier rapport de l'amiral Darlan sur les relations franco-allemandes (en langue française), 1941.
- 8 En 2002, un manuel volumineux est apparu en langues allemande et française, publié conjointement par les Archives nationales et le *Bundesarchiv* sous la direction de Stefan Martens sous le titre : *La France et la Belgique sous l'occupation allemande 1940-1944*. Il contient une excellente description de tous les fonds.
- 9 Pour l'après-guerre, une époque où les deux États ont été pour la première fois du même côté au lieu de se faire la guerre, c'est notamment le fonds relatif à la brigade franco-

allemande (BH 72) qui présente de l'intérêt. En revanche, les dossiers concernant l'histoire immédiate sont soumis à un délai de communicabilité de trente ans et à des restrictions d'utilisation.

---

## AUTEUR

### **HANS-JOACHIM HARDER**

Colonel (er) de l'armée de l'Air allemande, docteur ès lettres, directeur adjoint du *Militärgeschichtliches Forschungsamt* (service historique) à Potsdam (2001-2003), directeur des *Bindesarchiv-Militärarchiv* (archives militaires) à Fribourg-en-Brigau (2004-2008).